

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 20 février 2014

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	31
pouvoirs :	2
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 20 février 2014 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 février 2014, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mme Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT– Mme Adjoua KOUAME - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Anne-Marie MICHENAUD - Mme Marie-Paule ANCELIN - M. Serge LEBRETON – Mme Sylvie MAMET - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH – Mme Brigitte BONNEAU donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**ACQUISITION PAR LA VILLE DE COGNAC DE LA PARCELLE BL 212
APPARTENANT A LA SOCIETE MARTELL & CO**

2014.20

En lien avec la cession de terrain à la société MARTELL & CO, rue de la Vigerie, objet de la délibération n° 2013.189 en date du 19 décembre 2013, il y aurait lieu de régulariser l'acquisition de la parcelle cadastrée BL 212 d'une surface de 8 m² située à l'angle de la rue des Gabariers et de la rue de la Vigerie.

Cette acquisition serait établie sur la base d'un montant de 15 € le m²

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

→ DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée BL 212 d'une surface de 8 m² située à l'angle de la rue des Gabariers et de la rue de la Vigerie

→ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants en l'étude de Maître BRAASTAD TIFFON Isabelle, Notaire à Cognac.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,



Michel GOURINCHAS

2014.20
nomenclature : 3.2

LE RUE DE VIGIER

parcelle 15L 212



2003
100303